

019-211918107-20240223-2024-94-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/03/2024

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67A
 Département : CORREZE
 Poste Comptable: TRESO TULLE CHANGEMENT
 Date d'Édition : 27/02/2024

COMPTE ADMINISTRATIF
 Année 2023
 Page n° 1

N° SIRET : 21191810700080
 Etablissement : LOTISSEMENT CHAMP PAILL
 Budget : BUDGET ANNEXE

LIBERATION n° 2024-94
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Séance du 23/02/2024 à 18 heures 00

Nombre de membres en exercice 10
 Nombre de membres présents 7
 Nombre de suffrages exprimés 7
 VOTES : Contre = 0 Pour = 7 Abstentions = 0
 Date de convocation : 13/02/2024

Le CONSEIL MUNICIPAL réuni sous la présidence de Mme Isabelle MONEDIERE délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M Marcel AUBOIROUX, MAIRE, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés				11 614,36		11 614,36
Opérations de l'exercice						
TOTAUX				11 614,36		11 614,36
Résultats de clôture				11 614,36		11 614,36
Restes à réaliser	1,00		24 114,16		24 115,16	
TOTAUX CUMULES	1,00		24 114,16	11 614,36	24 115,16	11 614,36
RESULTATS DEFINITIFS	1,00		12 499,80	11 614,36	12 500,80	11 614,36

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mrs Martinie, Bouillon, Broussolle, Mmes Bourzeix, Monediere, Benesteau, Geraudie

Cachet :



Pour expédition conforme,
 Le MAIRE,